

interstices

Structure Territoires Innovation
Culture et Santé en Auvergne-Rhône-Alpes

CRÉER DES PROJETS CULTURE ET SANTÉ

Plan de formation

2020



Les projets à la croisée du champ de la santé et du secteur culturel, en sus des impacts qu'ils génèrent auprès de ceux qu'ils touchent, personnes accompagnées ou accueillies, professionnels dans leurs activités ou grands publics, peuvent également apporter des éclairages précieux permettant de travailler sur le sens des métiers et des activités, qui les constituent, et de définir de nouvelles orientations.

InterSTICES *, plateforme de coopération régionale sur la thématique *Culture et Santé*, rassemble des établissements et des acteurs des secteurs sanitaires, culturels et médico-sociaux d'Auvergne-Rhône-Alpes, tous engagés dans le développement d'actions culturelles et artistiques dans le champ de la santé.

Afin de répondre aux attentes et aux besoins de ses adhérents, mais aussi de tous les porteurs ou futurs porteurs de ce type de projets, elle **met en place deux formations *Culture et Santé***.

Les formations proposées, stage général et stage technique, s'adressent à toutes les personnes investies dans des actions Culture et Santé ou cherchant à l'être : responsables culturels dans un établissement sanitaire ou médico-social, responsables de l'action culturelle ou des publics dans une structure culturelle, artistes, soignants, représentants des usagers...

La politique publique du développement culturel, dans et avec les hôpitaux, remonte officiellement à 1999, date à laquelle le programme national *Culture à l'Hôpital* a été initié par le ministère de la Culture et de la Communication et le secrétariat d'Etat à la Santé. Depuis 2000, cette démarche est largement relayée en région par la signature de conventions entre Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et Agences régionales de l'hospitalisation (ARH), devenues depuis le 1^{er} avril 2010, Agences régionales de santé (ARS). Si les modalités de mise en œuvre régionale divergent, dans toutes les régions, de nombreux établissements et équipements culturels sont désormais concernés par la question culturelle. Pour les équipements culturels, elle s'inscrit dans leurs missions de démocratisation culturelle. Pour les artistes, elles ouvrent de nouveaux espaces de réflexion et de création. Elle est enfin pour l'hôpital, intimement liée à ses enjeux contemporains et à son management stratégique.

Les dernières lois promulguées, qu'elles soient de santé ou territoriales, doivent permettre de mettre en place une offre de soins gradués et de la culture de qualité, accessibles à tous, satisfaisant à l'ensemble des besoins de santé et une présence de la culture uniforme sur les territoires. Cette conception plus globale de la santé impacte la définition de l'action culturelle menée à l'hôpital. Ainsi, une nouvelle convention nationale, signée en 2010, invite à développer davantage l'action culturelle et ce dans tous les champs de la santé, à l'hôpital certes, mais aussi dans les structures du médico-social et de la médecine de ville.

Professionnels de la santé ou professionnels de la culture, tous aspirent néanmoins à être soutenus et accompagnés dans cette démarche, qui sollicite des compétences spécifiques et souvent nouvelles. Dès lors, la formation à la conduite de projets *Culture et Santé* semble essentielle. Elle conditionne le professionnalisme et la qualité des projets culturels réalisés.

Ainsi, interSTICES propose un programme de **formations professionnalisantes en lien avec les problématiques des secteurs sanitaire et culturel**, qui vise à partager les enjeux de *Culture et Santé*, à transmettre des compétences adéquates à la fonction de porteurs de projets dans les établissements de santé et les structures médico-sociales, mais aussi des bonnes pratiques en la matière pour les acteurs culturels et les artistes.

Ce plan propose d'une part un stage général portant sur la conduite de projets culturels dans des espaces de santé, et d'autre part, un stage technique consacré à la question du financement.

Les sessions, animées par des professionnels et des universitaires, se veulent participatives et concrètes : exposé interactif, atelier, travail en groupe, étude de cas, jeux de rôle, mises en situation, travail appliqué au projet, contenu adapté aux qualifications et à la réalité professionnelle des stagiaires ...

** InterSTICES, association loi 1901, s'est donnée pour mission de sensibiliser aux enjeux de la démarche Culture et Santé pour favoriser le développement de nouvelles initiatives. Dans son programme d'actions, synthèse des besoins et attentes exprimés par les porteurs de projet, elle souhaite contribuer à la réflexion, aux échanges, et à la reconnaissance des pratiques et des acteurs. Elle se positionne enfin comme une structure de coopération au service des porteurs de projet, outil de mutualisation et de soutien à l'échelle de la région. Par ailleurs, compte tenu de l'expérience de ses membres, interSTICES propose ses compétences et son expertise aux opérateurs du programme régional Culture et Santé. Elle intervient ainsi, pour le compte de l'Agence régionale de la Santé (ARS), de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et de la Région, sur des missions de coordination et d'animation du dispositif.*

PROGRAMME

Concevoir et mettre en œuvre un projet culturel et artistique dans des espaces de santé

Stage général

3 jours

**Les mardi 16, mercredi 17, jeudi 18 septembre 2020
Lyon**

ou :

**Les mardi 06, mercredi 07, jeudi 08 octobre 2020
Lyon**

Elaborer le montage budgétaire d'un projet culturel et artistique dans un établissement de santé

Stage technique

3 jours

**Les mardis 15 octobre, 19 novembre et 03 décembre 2020
Lyon**

CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE DANS DES ESPACES DE SANTÉ

Stage général

Argument

Le ministère de la Culture et de la Communication et le secrétariat d'Etat à la Santé ont signé en mai 1999 une convention instaurant un programme national *Culture à l'hôpital*. Toujours en place dans sa version initiale, il est venu apporter un éclairage aux expériences déjà existantes tout en stimulant de nouvelles initiatives sur l'ensemble du territoire français. Dès 2010, une nouvelle convention réaffirme l'importance de cette action interministérielle et l'inscrit dans le cadre des lois, qui aujourd'hui encore réforment continuellement le secteur de la santé.

L'impulsion interministérielle est reprise par une grande majorité des régions sous la forme de conventions entre les Agences régionales de la santé et les Directions régionales des affaires culturelles, donnant lieu à des appels à projets auprès des établissements.

L'expérience des appels à projet régionaux des dix-sept dernières années a souligné la grande difficulté pour les acteurs, professionnels de la santé (secteurs sanitaire et médico-social) en particulier, d'assurer le pilotage de projets culturels, le plus souvent en sus de leur métier d'origine (soignant, animateur...). Si les structures culturelles sont en général mieux aguerries à cet exercice, elles sont dans l'ignorance des mécanismes des établissements de santé, qui impactent nécessairement sur le déroulé du projet. Enfin, nombre d'artistes et d'associations manquent de compétences en la matière et leurs projets s'en trouvent bien souvent fragilisés. Les réorganisations régulières à la fois du secteur sanitaire mais aussi de celui du médico-social et de la médecine de ville nécessitent par ailleurs une appropriation des nouveaux mécanismes en place.

Publics

Ce stage de formation s'adresse aux **professionnels du secteur de la santé** (soignants, administratifs, responsables culturels...) ainsi qu'à **ceux du secteur culturel** (responsables de l'action culturelle, responsables des publics, médiateurs...) souhaitant se sensibiliser aux enjeux de la démarche *Culture et Santé*, et développer leurs compétences de conduite de projet culturel en milieu sanitaire ou médico-social.

Objectifs

- Réfléchir et enrichir la réflexion sur le concept de *Culture et Santé*.
- Appréhender les réformes récentes impactant le secteur de la santé et de la culture pour inscrire le projet culturel dans ces changements et identifier les nouvelles opportunités de développement.
- Approfondir la compréhension du programme national et des déclinaisons opérationnelles menées en régions.
- Mieux connaître les caractéristiques des secteurs de la santé (hospitalier et médico-social) et culturels au regard du projet.
- Appréhender les enjeux stratégiques de la conduite de projet culturel au regard du contexte de l'établissement.
- Avoir acquis, au terme de la formation, des compétences essentielles en terme de conduite de projet immédiatement utiles : conception, financement, rédaction, pilotage, évaluation.
- Se positionner dans le réseau *Culture et Santé*.
- Développer et perfectionner un projet propre.

Contenus

- Présentation des réformes du milieu de la santé et du milieu culturel.
- Présentation pédagogique du programme national *Culture et Santé*, et de quelques déclinaisons opérationnelles en régions (historique, différenciation des notions d'animation, art thérapie et projet culturel...),
- Présentation des fonctionnements des deux secteurs impactant sur la conduite des projets,
- Etude de méthodologies de projet par le biais d'études de cas,
- Accompagnement des projets réels : traitement des questions posées en groupe.

Responsable pédagogique

- Séverine Legrand, directrice d'interSTICES, chef de projet *Culture et Santé* Auvergne-Rhône-Alpes.

Intervenants

- Intervenants selon études de cas, choisis au regard du groupe des stagiaires annoncés.

Renseignements pratiques

- Format : 3 jours.
- Calendrier : Mardi 16, mercredi 17 et jeudi 18 septembre 2020
Ou : Mardi 06, mercredi 07 et jeudi 08 octobre 2020
- Lieu : Bron, CH Le Vinatier, La Ferme du Vinatier.
- Accessibilité :
 - Prix public : 750 € (250 € / jour)
 - Prix adhérent : 375 € (125 € / jour).
- Publics : 15 stagiaires maximum.
- SIRET : 750 516 510 00013.
- Code APE : 94 99 Z.
- Numéro de déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation : 82 69 13039 69.

ÉLABORER LE MONTAGE BUDGÉTAIRE D'UN PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Stage technique

Argument

Budgétiser et financer un projet culturel est aujourd'hui encore, surtout dans le contexte économique actuel, un défi nécessitant une réelle attention aux outils budgétaires et à la recherche de financements, et donc des compétences spécifiques en la matière. Ces difficultés sont encore accrues dans le cadre des projets culturels et artistiques, qui cherchent à se développer dans des établissements de santé, marquées par des réalités économiques complexes, et dont les priorités d'action et d'investissement peuvent être naturellement très éloignées de la question culturelle. Les acteurs des établissements de santé et des structures culturelles énoncent ainsi leur difficulté d'une part à trouver des financeurs potentiels et d'autre part à les convaincre de les soutenir. Si les financements sont trouvés, les porteurs de projets dans les établissements de santé se retrouvent devant des démarches complexes, pour lesquels ils n'ont que très rarement été formés : évaluation des coûts de l'action dans un domaine étranger à leur cœur de métier, montage budgétaire, suivi des dépenses, modes de règlement... Si bien évidemment les acteurs culturels et les équipes artistiques sont plus au fait de ce type d'exercices, ils se heurtent quant à eux à des démarches budgétaires complexes et propres à l'administration des établissements de santé, dont ils ignorent tout et qui peuvent déstabiliser leur activité.

Publics

Cette formation s'adresse aussi bien **aux professionnels du monde de la santé qu'à ceux du secteur culturel et artistique** souhaitant acquérir ou approfondir leurs compétences techniques en matière de recherche de financements et de montage budgétaire appliquées au développement de projet culturel dans un établissement de santé.

Contenus

- Etude des différents cadres financiers pouvant impacter le projet : sensibilisation au fonctionnement budgétaire des établissements de santé, sensibilisation au fonctionnement budgétaire du secteur artistique et culturel, acquisition de repères sur les coûts induits par l'action culturelle...
- Etude des différentes sources de financements possibles pour ce type de projet : rappel sur le programme *Culture et Santé* régional, panorama des autres aides publiques possibles et des aides privées.
- Formation aux techniques de recherche de fonds : mode d'emploi du mécénat.
- Montage, suivi et bilan budgétaire : budget prévisionnel, état des dépenses et des recettes, trésorerie, compte de résultats...

Responsable pédagogique

- Séverine Legrand, directrice d'interSTICES, chef de projet Culture et Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Intervenants

- Patricia Alonso, experte comptable, P2A Expertise.

- Jean-Jacques Eleouet, conseil en management des organisations sans but lucratif, consultant en responsabilité sociale des organisations et conseil en mécénat et fondations.

Modalités pratiques

- Format : 3 jours.
- Calendrier : Les mardis 15 octobre, 19 novembre et 03 décembre 2020.
- Lieu : Bron, CH Le Vinatier, La Ferme du Vinatier.
- Accessibilité :
 - Prix public : 750 € (250 € / jour)
 - Prix adhérent : 375 € (125 € / jour).
- Publics : 15 stagiaires maximum
- SIRET : 750 516 510 00013.
- Code APE : 94 99 Z.
- Numéro de déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation : 82 69 13039 69.

COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION ?

Pour les salariés

Le droit individuel à la formation (DIF) lui permet de capitaliser 20 heures de formation par an sur 6 ans sur un contenu de formation choisi.

Le Congé individuel de formation (CIF) permet d'obtenir le financement du coût de la formation et une rémunération pendant le parcours de formation.

Où vous adresser ?

- Employeur
- OPCA ou OPACIF
- AFDAS www.afdas.com
- UNIFORMATION www.uniformation.fr
- AGEFOS-PME www.agefos-pme.com
- FONGECIF www.fongecif.com

Pour les salariés dans le cadre de dispositifs aidés (Emplois Tremplin Régionaux, CAE, etc.)

Les dispositifs d'aide à l'emploi sont généralement complétés par une aide à l'entrée en formation.

Où vous adresser ?

- Employeur
- OPCA ou OPACIF
- AFDAS www.afdas.com
- UNIFORMATION www.uniformation.fr
- AGEFOS-PME www.agefos-pme.com
- FONGECIF www.fongecif.com
- Région
- Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation.

Pour les intermittents du spectacle :

Les possibilités d'entrée en formation sont gérées par l'AFDAS qui a adapté le dispositif de la formation continue aux conditions particulières d'emploi des intermittents du spectacle. Ainsi, il est possible d'accéder à la formation en tant qu'intermittent en n'étant pas ou plus allocataire de Pôle Emploi.

Où vous adresser ?

- OPCA et OPACIF : AFDAS www.afdas.com

Pour les demandeurs d'emploi :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et Pôle Emploi financent des programmes permettant aux demandeurs d'emploi de suivre des parcours de formation. Ces parcours sont prescrits par une agence Pôle Emploi ou une Mission locale.

Où vous adresser ?

- Pôle Emploi
- Mission Locale
- Région

Pour les fonctionnaires ou contractuels de la fonction publique :

Les parcours de formation sont gérés par la collectivité, le CNFPT ou l'ANFH.

Pour les personnes en validation des acquis de l'expérience :

La phase d'accompagnement et d'entretien avec le jury d'une Validation des Acquis de l'Expérience peut également être prise en charge.

Où vous adresser ?

- OPCA
- AFDAS www.afdas.com,
- UNIFORMATION www.uniformation.fr,
- AGEFOS-PME www.agefos-pme.com
- Pôle Emploi